

Congé d'été

poursuivons la société, mais soyons un peu plus prudents au lieu de citer des noms et de tisser une trame de sous-entendus, et d'arguer qu'il y a forcément quelque chose de louche parce que le ministre adjoint de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait un bureau dans la salle de conférence—non pas dans la salle de bain, mais dans la salle de conférence—du ministère pour s'y entretenir avec les responsables de l'industrie de l'uranium et créer un cartel chose qui, en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, est tout à fait légale dans notre pays.

En conclusion, si ces sociétés sont coupables, les cours le décideront. Je répète, au risque de mettre la patience de quelques députés d'en face à rude épreuve, que ces sociétés sont innocentes tant qu'on n'a pas apporté la preuve de leur culpabilité.

Des voix: Bravo!

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grande attention et jusqu'au bout le député de Lincoln (M. Mackasey). Je suis d'accord avec certaines des choses qu'il a dites et je tiens à les signaler. En premier lieu, je n'aime pas que l'on abuse de l'immunité parlementaire. Je suis disposé à répéter à l'extérieur de l'enceinte de la Chambre des communes tout ce que j'ai dit dans mon discours.

Des voix: Bravo!

M. Speyer: En deuxième lieu, personne ne peut nier à l'accusé ce droit fondamental voulant qu'il soit considéré innocent jusqu'à preuve du contraire, et cela n'a rien à voir avec bon nombre des questions que je voudrais porter à l'attention de la Chambre.

Au départ, le cartel de l'uranium avait des objectifs compréhensibles. Le dernier député à intervenir a parfaitement raison quand il affirme que le secteur de l'uranium était en fait en crise vers la fin des années 60 et au début des années 70, et qu'il s'imposait d'intervenir pour le protéger. Personne de ce côté-ci ne conteste ce fait. Ce qui nous préoccupe dans ce cas, c'est la façon dont le cartel fonctionnait et aussi les mesures qu'a prises le gouvernement pour mettre en œuvre les arrangements du cartel. Je voudrais vous parler de ces deux points maintenant.

Tout d'abord, je voudrais traiter de l'enquête sur la commercialisation de l'uranium qui avait été menée en 1977. À l'époque, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a déclaré qu'il y allait de l'intérêt public de tirer les choses au clair et de faire une enquête approfondie sur les arrangements en matière d'uranium en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Non seulement les choses n'ont pas été tirées au clair—au contraire, elles ont été embrouillées—mais l'enquête est certainement loin d'avoir été complète.

● (1750)

Je trouve que jusqu'à un certain point, nous avons consacré trop de temps aux détails juridiques et à certaines des accusations et négligé le côté moral de l'affaire.

Aucun député, y compris ceux de l'opposition, ne sait exactement ce qui s'est passé à propos de ce cartel. Depuis quatre ans, nous n'avons cessé de demander des informations pour que la réputation de personne ne soit salie, qu'il n'y ait pas

d'insinuations et que nous ne connaissions pas qu'une partie de la vérité. Nous demandons que la vérité soit faite afin que les faits parlent d'eux-mêmes et que la justice puisse suivre son cours normal et que les coupables assument leurs responsabilités.

Nous connaissons un certain nombre de faits que j'aimerais signaler aux députés d'en face. Nous savons comment le cartel fonctionnait. Nous savons qu'il était dirigé à partir d'un secrétariat à Paris et que des compagnies avides de profits et une société de la Couronne, dont le président était sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, s'étaient entendues là-dessus.

Les réunions du cartel avaient lieu à Paris. Il y avait une première offre, une contre-offre et une troisième offre. La comédie se déroulait en secret et des pays comme le Japon devaient rivaliser avec les compagnies dont les offres étaient factices. Cette affaire, monsieur l'Orateur, ressemble en tous points au scandale du dragage qui a eu lieu à Hamilton près de la circonscription du député . . .

M. Mackasey: Oh, oh!

M. Speyer: Je doute de la moralité d'un cartel qui fixe les enchères quand celles-ci sont truquées de la façon que je viens d'indiquer et qui est décrite par les témoignages et le rapport des membres du comité Maas. Je trouve cela absolument honteux, monsieur l'Orateur, et j'espère que les députés d'en face trouvent cela honteux eux aussi.

Il n'est pas difficile d'imaginer que si le profit est le motif d'une telle organisation, des sociétés s'entendent pour fixer un prix minimum. J'ose espérer que les députés d'en face trouvent scandaleux que des hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources aient participé à l'établissement des règles du jeu à Paris. C'est l'évidence même, monsieur l'Orateur, et je le répéterai n'importe où au Canada. Nous n'avons obtenu qu'une partie des documents car nous les avons obtenus d'ailleurs. Nous les avons obtenus des États-Unis et ils font partie du dossier confidentiel du cas de la Westinghouse. Un mémoire a été présenté le 8 mars 1974. Nos vis-à-vis devraient s'intéresser autant que moi à ce que le directeur de la Gulf a déclaré. Il a dit ceci: «Le personnel d'Énergie, Mines et Ressources admet cependant que les services d'utilité publique canadiens devront payer les mêmes prix qu'à l'exportation.» Autrement dit, on peut comprendre qu'il y ait un prix international et un prix national. Mais comment peut-on comprendre que les fonctionnaires des ministères affirment que les services d'utilité publique canadiens devront payer les mêmes prix que nous pourrions obtenir à l'exportation, surtout si ces prix font suite à des appels d'offre.

Cette affaire comporte de nombreuses facettes, monsieur l'Orateur, mais il serait difficile en 20 minutes de toutes vous les exposer.

En 1977, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a affirmé à la Chambre qu'il n'y avait pas de cartel; qu'un cartel n'existait pas. Pourtant comme je l'ai souligné hier durant la période des questions, dans un interview à la chaîne de Radio-Canada accordé lundi dernier, M. Donald MacDonald a répondu ceci: